

COUR D' APPEL DE POITIERS**LE DELEGUE**

Cabinet : 6 , rue Jean Bart
85102 Les Sablès d'Olonne Cédex

A

Mesdames et Messieurs les
Huissiers de Justice de la Cour

OBJET : Réunion à Paris le 1^{er} Février 2008

Les Sablès d'Olonne, le 2 février 2008

Ma Chère Consoeur, Mes Chers Confrères,

Je vous relate ci-après un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à Paris le 1^{er} Février 2008 sur invitation de Monsieur le Président de la Chambre Nationale.

La réunion a commencé à 9h30.

Le Président Duverrieroy , accompagné de son nouveau bureau , a évoqué d'entrée les contacts , les démarches qu'il a entreprises pour que la profession soit entendue , reconnue et qu'elle rayonne à nouveau en liaison avec la Chancellerie , les parlementaires et les pouvoirs publics .

Tout d'abord , furent évoqués deux sujets brûlants Le Rapport Attali et la commission Guinchard .

Pour le Rapport Attali :

Celui-ci s'inscrit pour les Huissiers dans le droit fil du Rapport Armand Rueff de 1959 , de la fiche n°5 de l'ère Mitterand . Ce rapport ne correspond en rien avec la réalité et la Chambre a décidé de s'y opposer en faisant immédiatement publier un communiqué officiel dans tous les journaux tant nationaux que régionaux . Il conviendra de surveiller leur publication réelle en faisant remonter l'information à la CNHJ ;

Par ailleurs un argumentaire a été adressé à tous les parlementaires : Sénateurs , Députés et Gouvernement indiquant le manque de discernement ou la méconnaissance de notre profession réglementée .

Enfin un Argumentaire sur les conséquences du rapport Attali vous sera délaissé pour contacter d'urgence vos députés , sénateurs et les rencontrer en vue de s'opposer audit rapport .

Les membres de la CNHJ ont relevé toutes les conséquences quant à une ouverture du numérus clausus touchant notre profession : perte de valeur de nos études , situation dramatique des jeunes installés , contradiction avec la notion de trop d'offices à regrouper

Le président a pris rendez vous avec Monsieur Jean François Coppé et le Premier Ministre dans les jours qui viennent . ; Il a aussi rendez vous avec les autres Officiers Ministériels concernés : Notaires , Avoués ...

Une groupe de crise a été mis en place sous la responsabilité de Me Guépin Ancien Président National pour surveiller le devenir du Rapport Attali et prendre les mesures qui s'imposent .

Pour la Commission Guinchard qui est installé depuis le 18 janvier 2008 .

Celle-ci travaille tous les vendredis ; Le Président National en est membre et le siège de la profession sera toujours occupé . Cette Commission travaille sur un remaniement des matières , une déjudiciarisation de celles-ci . Le sujet en cours est l'injonction de payer et la saisie des rémunérations . Inutile de dire que ces sujets nous concernent , et la profession est en alerte et doit faire des propositions . Je les attends pour les transmettre d'urgence . (Utilité du sondage fait récemment : plus de 500 réponses obtenues sur 3000 Huissiers) .

Autres Sujets :

0251320025

Carte judiciaire :

Le 1 Fev 2008 , le CE a donné son feu vert pour la refonte de la carte judiciaire .La réforme a un impact sur 21 départements . ; Des mesures d'accompagnement sont évoquées telles Passerelle allégée des HDJ pour devenir Avocats , Magistrats ou autres , Transferts d'études en zone franche (difficile) , création de bureaux annexes , indemnisation de l'Etat pour les situations difficiles , intégration dans le statut de l'administration d'immeublesIl est demandé aux départements de faire remonter les incidences connues actuelles résultant de la suppression des juridictions et au fur à mesure de leur déploiement .

CARCO et Allocation de fin de carrière :

Une renégociation dans le cadre de la Convention Collective est à l'ordre du jour avec les salariées pour conclure un accord et sauver le processus , en tenant compte des jeunes huissiers installés qui sont lourdement endettés et qui ne pourront régler une AFC d'un montant important.

CNIL

Une circulaire va être adressée à chaque étude pour que chaque office remplisse un formulaire abrégée d'adhésion à la CNIL afin que nous rentrions dans la légalité et permettre de travailler avec a Cnil qui nous appuyera pour nos projets futurs ; Il est mis en place cinq délégués régionaux correspondants des HDJ avec la CNIL qui aura pour rôle d'informer les confrères , les aider à satisfaire à leurs obligations et éventuellement de réaliser un contrôle sur site .Pour l'ouest : il s'agit de Me CHEKROUN à Nantes 44 ;

REFORME DES CONTROLES :

Année transitoire , Utilisation de l'Imprimé de l'an passé avec actualisation du compte affecté qui doit absolument être en place conformément à la loi . Les Présidents départementaux doivent y veiller avant le contrôle de cette année.Mise en place par contre pour les études qui n'ont pas d'experts comptables attitrés dont la mission va être précisée et normée , de l'intervention avec les Inspecteurs huissiers d'un expert comptable pris sur la liste déposée près de la Cour d'Appel .


COMMISSIONS THEMATIQUES

Telles communication , formation , recouvrement , déontologie , réforme du statut , tarif , territorialité , prospectives , dématérialisation : Leur rapporteur ont exposé les axes de leur développement et le Président National souhaite leurs rapports pour le mois de Juin 2008 .;

Voici quelques observations et informations obtenues à l'issue de la réunion du 1^{er} Février 2008, je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué.

Guy Bricard





Rapport Attali

Communiqué de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice

A la lecture des décisions du « mode d'emploi des réformes » de Monsieur Attali, la Chambre Nationale des Huissiers de Justice s'émeut de voir le citoyen français assimilé à un simple consommateur de services juridiques.

La commission prétend que notre profession réglementée ne s'inscrit pas totalement dans le mécanisme de la « loi » de l'offre et de la demande et que dès lors, elle n'est plus justifiée.

Cependant, et heureusement, les intérêts du citoyen ne répondent pas uniquement aux lois économiques.

Peut-on imaginer ouvrir le droit de convoquer en justice, de saisir, d'expulser, de contraindre à des marchands plus enclins au profit qu'au respect du débiteur placé en situation de faiblesse ?

L'exercice encadré de la délégation de puissance publique des huissiers de justice est en réalité la contrepartie de deux garde-fous instaurés par le législateur pour protéger le justiciable : le tarif et le maillage territorial.

L'expérience des pays qui ont accentué la déréglementation montre qu'en l'absence de règle, le coût des services juridiques augmente.

L'huissier de justice n'exerce pas un métier, mais une fonction qui lui impose un certain nombre de devoirs qu'il serait très préjudiciable de négliger.

Peut-on raisonnablement remplacer des professionnels respectant des règles déontologiques fondamentales par des « entrepreneurs innovants » soumis à la pression du marché ?

Peut-on raisonnablement croire que c'est en supprimant le *numerus clausus* et en augmentant sans discernement le nombre de professionnels exerçant leurs fonctions que la croissance sera relancée ?

A ce jour, il n'y a aucun obstacle juridique à la création de nouvel office.

Ce n'est pas le *numerus clausus* qui limite les créations mais le manque d'activité et la diminution du domaine de l'exécution.

Les huissiers de justice, garants de la sécurité juridique et financière, sont un maillon indispensable au bon fonctionnement de la chaîne juridique. Comme le rappelait le Ministre de la Justice il y a un mois, en s'adressant à la profession, « sans vous, la Justice reste inachevée ».

Aujourd'hui, il serait irresponsable de remettre en cause cette évidence.